

AIDE À DOMICILE

Prime covid : deux irréductibles départements

Isabelle Raynaud | France | Publié le 21/12/2020

Sur les 102 collectivités encouragées par l'Etat à verser des primes aux aides à domicile qui ont travaillé lors du premier confinement, 100 s'y sont engagées, se félicite le gouvernement. La Loire et le Jura s'y sont refusés. Ce chiffre cache, par ailleurs, de grandes disparités...



^[1]1000 euros de prime, versés avant Noël. C'était la promesse d'Emmanuel Macron, le 4 août, aux aides à domicile. A quelques heures de l'échéance, le bilan est en demi-teinte.

Certes, 100 des 102 collectivités (départements et métropoles) se sont engagées auprès du gouvernement dans la démarche, mais les modalités de la prime sont très variables d'un département à l'autre.

Fortes disparités

Dans la carte réalisée par le ministère de l'Autonomie ^[2], sont ainsi distingués les départements qui versent de 1000 à 1500€, ceux qui versent de 250 à 750€, ceux où le montant est inconnu et les deux départements qui ne verseront rien (le Jura et la Loire). Selon le lieu où elle travaille, une aide à domicile aura donc une feuille de paie bien différente.

Dès début octobre, les employeurs s'inquiétaient d'ailleurs de ces disparités. « L'annonce du Président a plus semé la pagaille qu'autre chose » auprès des salariés, qui espéraient toucher la rétribution rapidement, expliquait

alors à *la Gazette* Marie-Reine Tillon, présidente de l'UNA, l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles.

- Prime « Covid » : les départements livrés à eux-mêmes [3]

Quant aux acteurs du monde privé lucratif, ils sont encore plus furieux. Certains départements ont en effet refusé de leur attribuer la prime, la consacrant au secteur public et privé non lucratif. Ainsi dans le même territoire, pour le même métier effectué, on peut toucher ou pas l'aide exceptionnelle.

Pas les moyens

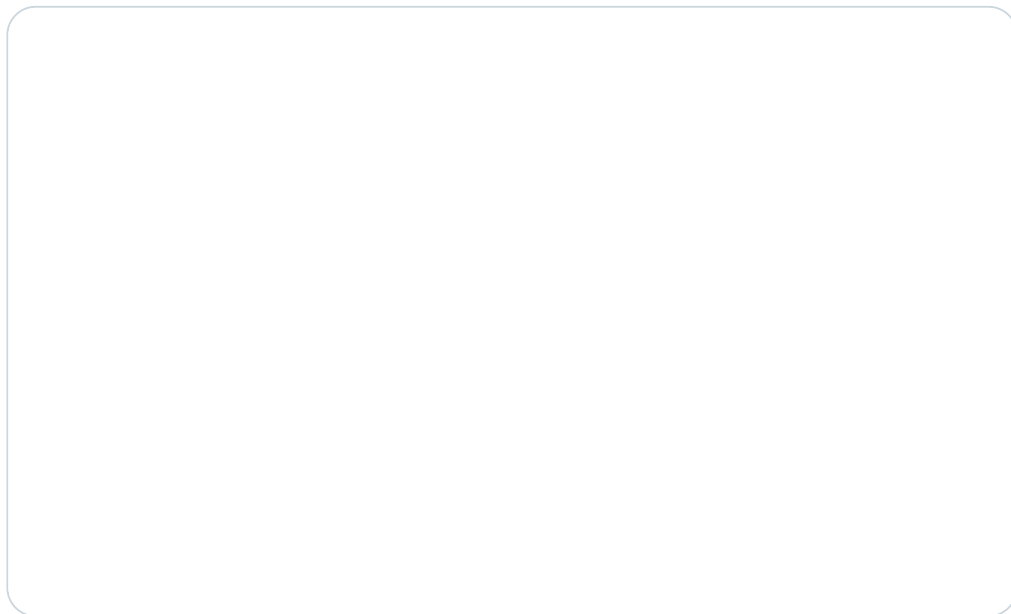
La révélation que la Loire ne verserait pas de prime a été suivie d'une passe d'armes entre le député (LREM) Julien Borowczyk et le président du conseil départemental (LR) Georges Ziegler.



Julien Borowczyk ✓
@JulienBorowczyk



Au @Dep_Loire42 on n'a pas de cœur mais on a des idées !
La #plancheabillet et la #dette financent l'économie (domaine hors compétences dpt) MAIS pour cofinancer avec l'Etat la prime covid pour les aides à domicile (compétence dpt) : RIEN !#electoralisme



10:05 PM · 17 déc. 2020



17



Voir les dernières informations sur le COVID-19 sur Twitter

Georges Ziegler a répondu dans le quotidien local, *le Progrès* [10] : « Je rappelle qu'en 2011, le RSA comptait pour 70 millions sur notre budget avec une aide à hauteur de 48 millions de l'État. Aujourd'hui, on est à 106 millions avec une aide toujours à 48. On nous demande de faire toujours plus sans nous dire où prendre l'argent ! »

Ne pas reprendre le modèle

Ce facteur d'inégalité ne semble pas poser problème au gouvernement. Dans le communiqué faisant le bilan de l'opération, le 17 décembre, la ministre déléguée à l'Autonomie, parle de « réussite de la méthode ».

« La détermination de Brigitte Bourguignon et le soutien actif de l'Assemblée des départements de France et de son président Dominique Bussereau ont démontré l'intérêt d'une telle méthode de dialogue et de responsabilité dans la conduite des politiques de solidarité », ajoute-t-elle.

Lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021, elle a d'ailleurs annoncé que ce modèle serait utilisé dans les négociations pour les augmentations de salaires du secteur.

- Aide à domicile : les augmentations significatives de salaires attendront ^[11]

L'Etat s'engage à verser 150 millions d'euros pour 2021, puis 200 millions par an, et veut que les départements assurent le complément. Mais cette annonce, sans aucune concertation avec les départements, n'a pas vraiment plu à l'ADF...

« Aujourd'hui, il n'y a pas d'accord, pas de négociation », rappelle l'association d'élus, qui aimerait déjà que l'Etat règle les autres problèmes financiers avec les territoires – au premier rang desquels le financement du RSA – pour pouvoir calculer ensuite ce que les départements pourraient mettre sur la table.

Des montants importants

Surtout, la somme qui pourrait être demandée aux conseils départementaux pourrait être bien supérieure à celle que propose l'Etat. En effet, pour augmenter les salaires dans le secteur privé non lucratif et les aligner sur le Smic, il faudrait environ 487 millions d'euros. Les départements pourraient donc devoir mettre plus de la moitié de l'enveloppe.

Mais qu'en sera-t-il des secteurs public et privé lucratif ? Pour le moment, le flou demeure. Deux fédérations du privé lucratif ont ainsi écrit au gouvernement pour s'assurer qu'ils profiteront bien, eux aussi, de l'enveloppe des 200 millions d'euros. Ils attendent la réponse.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Prime « Covid » : les départements livrés à eux-mêmes
- Aide à domicile : les augmentations significatives de salaires attendront
- Covid-19 : l'aide à domicile veut être mieux prise en compte